

**Arrêté n° DO-I22-2114**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 3221-4,  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1, et R131-1 à R131-11,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1 – huitième partie – signalisation temporaire),  
Vu l'arrêté de M. le Président du Conseil Départemental du Nord n°AR-DAJAP/2021/560 portant délégation de signature,  
Vu la demande de la société Eiffage en date du 17 août 2022 **afin d'exécuter des travaux de réfection de la couche de roulement pour le compte de Département du Nord sur le réseau routier départemental.**  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir tout risque d'accident,

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 : Au cours de la période comprise entre le 05 septembre 2022 et le 10 septembre 2022, la circulation des véhicules sera interrompue durant 3 jours sur :**

- la route départementale 643 entre les PR 59 + 1360 et 63 + 189
- la route départementale 643 entre les PR 63 + 482 et 65 + 0
- la route départementale 643 G entre les PR 63 + 487 et 61 + 119
- la route départementale 643 G entre les PR 60 + 1014 et 60 + 456 <sup>1</sup>

sur le territoire **des communes de FLERS-EN-ESCREBIEUX, CUINCY, DOUAI, LAUWIN-PLANQUE.**

**ARTICLE 2 :** Durant cette interruption qui sera portée à la connaissance des usagers par des panneaux de types B0, la déviation de la circulation se fera en empruntant l'itinéraire ci-après :

Pour les usagers utilisant le sens DOUAI vers FLERS-EN-ESCREBIEUX :

Route départementale 120 sur les communes de : DOUAI, CUINCY, LAUWIN-PLANQUE, FLERS-EN-ESCREBIEUX

Route départementale 520 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, LAUWIN-PLANQUE

Route Privée 59 P0001 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX.

Pour les usagers utilisant le sens FLERS-EN-ESCREBIEUX vers DOUAI :

Route Privée 59 P0001 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX

Route départementale 520 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, LAUWIN-PLANQUE

Route départementale 120 sur les communes de : FLERS-EN-ESCREBIEUX, CUINCY, LAUWIN-PLANQUE, DOUAI.

**ARTICLE 3 :** La signalisation de déviation sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

**ARTICLE 4 :** La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise exécutant les travaux.

**ARTICLE 5 :** Cette signalisation temporaire devra être mise en place uniquement pendant les heures des travaux de nuit entre 20h00 et 06h00.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – 59000 LILLE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification, ou dans un délai de deux mois à compter de la réception de la décision explicite ou implicite de rejet opposé au recours gracieux effectué.

**ARTICLE 7 :** M. le Directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

M. Le Sous Préfet de DOUAI,

MM. Les Maires des communes de FLERS-EN-ESCREBIEUX, CUINCY, DOUAI, LAUWIN-PLANQUE,

M. le responsable de l'ARRONDISSEMENT ROUTIER DE DOUAI,

M. le responsable de l'AGENCE ROUTIERE DE PEVELE-HAINAUT,

M. le Lieutenant Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie du Nord,

M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

M. le Directeur des Transports Départementaux,

M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L.,

M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transporteurs Routiers.

Fait à Lille, le 17 août 2022

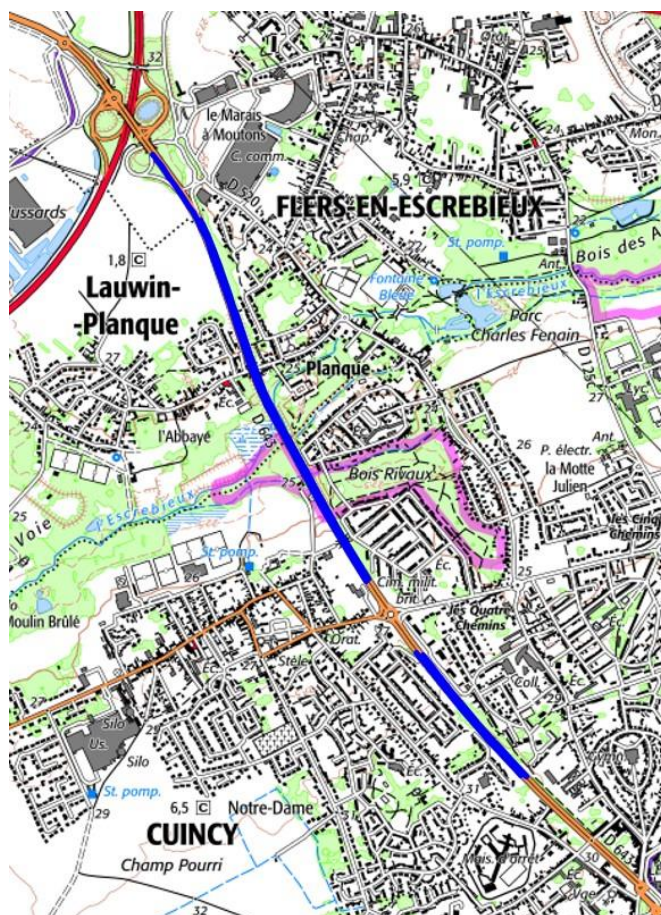
Pour le Président du Conseil Départemental,  
et par délégation,

Le Responsable de service Entretien et Exploitation de  
la Route

Monsieur Christophe DELBEQUE

[Publié le 18/08/2022](#)

Situation des travaux



Déviations(s)

Déviations pour les usagers utilisant le sens FLERS-EN-ESCREBIEUX vers :

